

French-American  
Foundation



**SciencesPo.**

**Les Français musulmans sont-ils discriminés dans leur propre pays ?  
Une étude expérimentale sur le marché du travail**

Claire Adida, Stanford University  
David Laitin, Stanford University  
Marie-Anne Valfort, Paris I Panthéon Sorbonne

*Ce texte est publié dans le cadre du programme de professeur invité 2009-2010 organisé en partenariat par Sciences Po et la French-American Foundation sur le thème « Egalité des chances ». Ce programme a pour but de faire connaître en France un domaine de recherche aujourd'hui plus développé aux États-Unis afin d'alimenter le débat public sur les discriminations et les politiques antidiscriminatoires.*

**Contacts :**

**Ioanna Kohler**

**Directrice des programmes de  
politique sociale**

**French-American Foundation**

ikohler@frenchamerican.org

**Daniel Sabbagh**

**Directeur de recherche**

**CERI-Sciences Po**

**Responsable scientifique du programme**

sabbagh@ceri-sciences-po.org

**Traduction de l'anglais par Rachel Bouyssou**

## Résumé :

Le « Grand débat sur l'identité nationale » coïncide avec une crispation des Français à l'égard de l'islam. Mais cette crispation a-t-elle pour objet l'ensemble des Français musulmans ou bien seulement les Français d'origine maghrébine ? Pour formuler des solutions adaptées, il est essentiel de répondre à cette question. Cependant, les études réalisées à ce jour ne le permettent pas. Elles consistent en effet à mesurer la discrimination à l'égard des Français d'origine maghrébine par rapport aux « Français de souche ». Mais que doit-on conclure lorsque ces études détectent une discrimination à l'égard des Français d'origine maghrébine ? Qu'ils sont discriminés à raison de leur affiliation supposée à la religion musulmane, ou parce qu'ils sont originaires du Maghreb ? L'objectif de cette étude est de lever l'ambiguïté. Nous comparons pour cela l'intégration économique de Français musulmans et chrétiens originaires du même pays : le Sénégal. Nos résultats mettent au jour une discrimination considérable à l'égard des musulmans. Un testing sur CV révèle en effet que ces derniers ont 2,5 fois moins de chance d'obtenir un entretien d'embauche que leurs homologues chrétiens. Une enquête montre par ailleurs que les musulmans ont un revenu mensuel inférieur de 400 euros en moyenne à celui des chrétiens. Il se peut que cette différence de revenu s'explique en partie par la discrimination à l'embauche dont souffrent les musulmans.

## I. Introduction

Le 11 novembre 2009, le président Nicolas Sarkozy, conformément à l'une de ses promesses de campagne, lançait une réflexion visant à élaborer une nouvelle réponse collective à la question : « Qu'est-ce qu'être français ? » Il avait choisi, pour prononcer son discours, le site hautement symbolique de La Chapelle-en-Vercors, localité entièrement détruite en juillet 1944 par les nazis (qui fusillèrent en outre seize jeunes villageois) pour avoir abrité des activités de résistance. Quel lieu aurait été plus approprié pour poser la question de la solidarité nationale et du traitement des minorités ?

Le président confia l'organisation du « Grand débat sur l'identité nationale » au ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, Éric Besson. La biographie de ce dernier présentait l'ambiguïté idéale pour un sujet aussi complexe et polémique: né au Maroc d'une mère libanaise et d'un père français, arrivé en France trente-quatre ans plus tôt à l'âge de 17 ans, et maintenant ministre d'un gouvernement de droite après avoir été membre du Parti socialiste de 1993 à 2007. Il lança la réflexion en insistant sur un socle de « valeurs partagées » par les Français, notamment le républicanisme, la laïcité et l'universalisme. Un site Internet fut mis en place par le ministère, sur lequel la population était invitée à s'exprimer.

Malgré ces gages de neutralité, une enquête IFOP réalisée les 26 et 27 novembre 2009<sup>1</sup> montre que 72% des Français considèrent que la motivation du « Grand débat sur l'identité nationale » est en fait électoraliste. Selon eux, le débat « constitue une stratégie pour gagner les élections régionales [de mars 2010] », ce qui suggère qu'il est perçu comme ayant d'abord vocation à attirer les sympathisants des discours d'extrême droite. Et, de fait, le débat s'est rapidement focalisé sur la seule question de l'immigration, occasionnant de nombreux dérapages, sur le site Internet géré par le ministère, mais également de la part de certains responsables politiques. Ainsi, à l'occasion de l'un des premiers débats publics sur l'identité nationale organisé le 30 novembre 2009, le maire UMP de Gussainville (Meuse), interrogé par les journalistes de France 2, « a estimé que le débat sur l'identité nationale était « plus qu'utile » et même « indispensable ». « Il est temps qu'on réagisse parce qu'on va se faire bouffer. Il y en a déjà dix millions (...). Dix millions que l'on paie à rien foutre », a-t-il affirmé, apparemment en référence aux immigrés vivant en France »<sup>2</sup>. Deux jours plus tard sur LCI, le porte-parole de l'UMP, Frédéric Lefebvre, réagissait avec clémence à ces propos, considérant qu'ils exprimaient l'« inquiétude » de « la France profonde »<sup>3</sup>.

Plutôt que les immigrés dans leur ensemble, c'est en fait l'islam, et les musulmans issus de l'immigration, qui deviennent alors les principales cibles du débat. Là encore, ce fait n'échappe pas à une grande majorité de Français. Selon une enquête TNS Sofres réalisée les 4 et 5 janvier 2010<sup>4</sup>, 71 % des Français ayant une opinion sur le sujet<sup>5</sup> sont d'accord avec l'idée que le débat « tourne essentiellement autour de la question de l'islam », et seulement 29% pensent qu'« il aborde vraiment toutes les composantes de l'identité nationale (valeurs,

---

<sup>1</sup> Enquête IFOP pour Le Journal du Dimanche : « Les Français et le débat sur l'identité nationale », 26 et 27 novembre 2009.

<sup>2</sup> Le Figaro, « Le PS fustige l'UMP André Valentin », 02/12/2009.

<sup>3</sup> Le Figaro, « Lefebvre : Valentin est inquiet », 03/12/2009.

<sup>4</sup> TNS Sofres pour Le Monde : « Les Français, Eric Besson et le débat sur l'identité nationale », 4 et 5 janvier 2010.

<sup>5</sup> Les personnes ayant une opinion sur le sujet représentent 69% des personnes interrogées.

culture, intégration, patrimoine, etc.) ». Le « Grand débat sur l'identité nationale » révèle ainsi l'ampleur de la crispation des Français à l'égard de l'islam. Plus précisément, une enquête IFOP<sup>6</sup> de décembre 2009 montre que seulement 19 % des personnes interrogées acceptent la construction de mosquées en France. C'est la proportion la plus faible de ces vingt dernières années. Même après le 11 septembre 2001, 31% des Français étaient favorables à cette idée<sup>7</sup>.

Mais cette crispation a-t-elle pour objet l'ensemble des Français musulmans ou bien seulement les Français d'origine maghrébine, qui partagent avec la France une histoire coloniale particulièrement douloureuse? Pour formuler des solutions adaptées, il est essentiel de répondre à cette question. Cependant, les études réalisées à ce jour ne le permettent pas. Elles consistent en effet à mesurer la discrimination à l'égard des Français d'origine maghrébine par rapport aux « Français de souche ». Mais que doit-on conclure lorsque ces études détectent une discrimination à l'égard des Français d'origine maghrébine ? Qu'ils sont discriminés à raison de leur affiliation supposée à la religion musulmane, ou parce qu'ils sont originaires du Maghreb ?

L'objectif de cette étude est de lever l'ambiguïté. Nous comparons pour cela l'intégration économique de Français musulmans et chrétiens originaires du même pays : le Sénégal. Nos résultats mettent au jour une discrimination considérable à l'égard des musulmans. Un testing sur CV révèle ainsi que les musulmans ont 2,5 fois moins de chance d'obtenir un entretien d'embauche que leurs homologues chrétiens (section II). Une enquête montre par ailleurs que les musulmans ont un revenu mensuel inférieur de 400 euros en moyenne à celui des chrétiens. Il se peut que cette différence de revenu s'explique en partie par la discrimination à l'embauche dont souffrent les musulmans (section III). Dans la section IV, nous résumons nos résultats et décrivons brièvement les prolongements de notre recherche destinés à identifier les mécanismes en jeu.

## **II. L'intégration économique des Français musulmans issus de l'immigration : exploitation d'un testing sur CV**

### **1. Le testing sur CV : définition**

Le testing sur CV permet de mesurer le degré de discrimination à l'embauche en fonction de caractéristiques particulières telle que le sexe, l'âge, le patronyme, la race ou la religion. Le testing sur CV le plus répandu est le testing par paire. Il consiste à envoyer, en réponse à une offre d'emploi, deux CV dont les contenus diffèrent sensiblement par rapport à une et une seule caractéristique et à comparer les taux de réponse positive associée à chaque candidature, c'est-à-dire les taux de convocation à un entretien d'embauche. Si l'un des candidats de cette paire fictive créée par l'expérimentateur obtient un taux de réponse positive plus faible que l'autre, alors l'on pourra imputer cette différence de traitement à l'unique caractéristique qui les distingue.

---

<sup>6</sup> Enquête IFOP pour Le Figaro : « Les Français et la construction des mosquées et des minarets en France », 1 et 2 décembre 2009.

<sup>7</sup> Bien que nous ne disposions pas de données concernant l'opinion des Français sur la construction d'églises ou de synagogues, il paraît peu probable que ces résultats d'enquête traduisent une aversion accrue pour la religion en général. En effet, un sondage CSA réalisé pour Le Parisien du 10 décembre 2009 montre que seulement 54% des personnes interrogées estiment que « la religion musulmane est compatible avec la vie en société », alors que ce taux est de 75% pour « la religion juive » et de 82% pour « la religion catholique ».

Le principal avantage de cette méthode est de pouvoir mesurer l'impact d'une caractéristique sur la probabilité de convocation à un entretien d'embauche, en ayant la certitude qu'il opère « toutes choses égales par ailleurs ». Le principal inconvénient vient de ce que le taux de réponse positive n'est qu'une mesure très imparfaite de la discrimination, puisqu'il ne correspond pas au taux de recrutement effectif. La phase d'entretiens peut en effet atténuer ou au contraire accentuer l'effet de la discrimination déjà à l'œuvre dans le tri des candidatures écrites. Cependant, si l'on tente d'éliminer cette incertitude en prolongeant l'expérience jusqu'au stade des entretiens, on induit de nouveaux biais. En effet, même s'il était possible que les deux candidats fictifs soient incarnés par la même personne lors de l'entretien d'embauche, on ne pourrait avoir la certitude que cette personne joue les deux rôles de manière identique.

## **2. L'utilisation du testing sur CV pour mesurer la discrimination envers les candidats issus de l'immigration sur le marché du travail français : bilan des recherches antérieures**

Si le testing sur CV remonte au début des années 1970<sup>8</sup>, le nombre d'enquêtes qui l'utilisent pour mesurer la discrimination à l'égard des candidats issus de l'immigration sur le marché du travail français est encore assez limité (voir notamment Amadiou (2004) ; Cédiey et Foroni (2007); Duguet *et al.* (2008) ; ISM-CORUM<sup>9</sup> (2007) ; ISM-CORUM (2008)). Ces enquêtes comparent le nombre de convocations à un entretien reçues par un candidat dont le nom et le prénom sont maghrébins au nombre de convocations reçues par un candidat dont le nom et le prénom sont « typiquement français ». Toutes concluent à une forte discrimination à l'égard du candidat au patronyme maghrébin. Par exemple, Duguet *et al.* (2008) établissent que pour 100 réponses positives obtenues par un Français de souche, un Français d'origine maghrébine en obtiendra seulement 35, cette différence étant statistiquement significative au seuil de confiance de 99 %. En outre, d'après l'un des rapports d'ISM-CORUM (2008), que l'on compare des paires de candidatures masculines ou féminines, l'ampleur de la discrimination observée demeure identique.

Mais que révèle exactement ce résultat ? Met-il en évidence une discrimination à l'égard des candidats d'origine maghrébine par rapport aux candidats d'origine française, ou bien plutôt une discrimination à l'égard des candidats musulmans par rapport aux candidats chrétiens ? Sont-ce les maghrébins ou les musulmans que les employeurs français évitent d'embaucher ?

## **3. Le testing sur CV Laitin/ISM-CORUM**

Le testing sur CV que nous avons mené avec le bureau d'études associatif ISM-CORUM vise justement à dissiper l'ambiguïté qui affecte les résultats des recherches antérieures. Pour distinguer une discrimination à l'embauche fondée sur l'origine géographique d'une discrimination à l'embauche fondée sur la religion, ce testing utilise une technique statistique simple appelée « stratégie d'appariement » (« matching strategy » en

---

<sup>8</sup> C'est à cette date que le premier testing sur CV a été réalisé par Jowell et Prescott-Clarke (1970). L'objectif était d'établir s'il existait une discrimination à l'embauche à l'égard des personnes d'origine asiatique au Royaume-Uni.

<sup>9</sup> ISM-CORUM est un cabinet associatif spécialisé notamment dans l'étude des phénomènes discriminatoires ; voir <http://www.ismcorum.org/>

anglais) que nous décrivons dans ce qui suit (pour une revue de la littérature mobilisant cette approche, voir Sekhon (2009)).

### *a. La sélection de la population cible*

La stratégie d'appariement doit permettre de tester si les candidats français musulmans issus de l'immigration sont victimes d'une discrimination fondée sur la religion par rapport à leurs homologues chrétiens, indépendamment de toute autre forme de discrimination et notamment de la discrimination fondée sur l'origine géographique. Pour cela, on crée deux candidats fictifs qui s'apparient en tout point, à l'exception de leur religion. Plus précisément, les deux candidats doivent être des Français issus de l'immigration, de même âge et de même sexe, dont la formation et l'expérience professionnelle sont identiques, dont les lieux de résidence sont socialement équivalents, dont les ascendants sont originaires du même pays et tels que l'un paraît chrétien alors que l'autre semble musulman.

Quel que soit le pays d'origine de ces deux candidats, il est facile de faire en sorte que leurs CV coïncident en tout point à l'exception de leur affiliation religieuse. Cependant, il n'est pas garanti que, pour tous les groupes de Français issus de l'immigration réunissant les conditions requises – un pays d'origine commun et une division en deux sous-groupes définis à raison de la religion –, le facteur religieux soit indépendant d'autres caractéristiques individuelles (non manipulables dans un CV car n'y figurant pas d'ordinaire) qui pourraient expliquer que l'employeur préfère le candidat chrétien au candidat musulman. Dans ce cas, ce n'est pas la religion qui serait la cause déterminante de ce favoritisme, mais une autre caractéristique qui lui est associée. Cette ambiguïté peut survenir notamment si les premiers migrants dans le sous-groupe chrétien sont arrivés en France nettement plus tôt que les premiers migrants dans le sous-groupe musulman. Dans cette hypothèse, les Français issus du sous-groupe de migrants chrétiens disposeraient d'ores et déjà d'un réseau de relations économiques plus dense que celui de leurs homologues musulmans, ce qui pourrait être valorisé par un employeur potentiel. C'est là la raison pour laquelle nous avons renoncé à choisir des candidats d'origine libanaise. En effet, si l'on part du principe que l'émigration des Libanais en France présente un profil similaire à celle des Libanais aux États-Unis, alors les maronites libanais (chrétiens) ont commencé à émigrer beaucoup plus tôt que les sunnites libanais (musulmans)<sup>10</sup>, ce qui concorde avec le fait qu'ils s'insèrent aujourd'hui dans des réseaux économiques plus avantageux.

Un examen attentif des personnes issues de l'immigration vivant en France nous a toutefois permis de repérer un groupe d'une dizaine de milliers de personnes originaires de deux communautés ethnolinguistiques du Sénégal, les Joola et les Serer. À la différence des autres communautés sénégalaises, ces groupes comprennent une minorité chrétienne suffisamment nombreuse pour que l'on puisse comparer les musulmans aux chrétiens<sup>11</sup>. Par ailleurs, contrairement à ce que l'on observe chez les Libanais, les Serer/Joola chrétiens ne

---

<sup>10</sup> Par exemple, les données issues de l'enquête "Detroit Arab study" (2003) conduite par Wayne Baker, Sally Howell, Amaney Jamal, Ann Lin, Ron Stockton, Andrew Shryock, et Mark Tessler de l'Université du Michigan [<http://www.icpsr.umich.edu/cocoon/ICPSR/STUDY/04413.xml>] montrent que les immigrés libanais chrétiens sont arrivés aux États-Unis en moyenne 10 ans avant les immigrés libanais musulmans. De plus, 58% des chrétiens d'origine libanaise sont nés aux États-Unis, contre seulement 18% pour les musulmans d'origine libanaise. Nous remercions Amaney Jamal pour son aide technique et l'interprétation des données.

<sup>11</sup> D'après le recensement sénégalais de 2002, 25 % des Joola et 11 % des Serer sont chrétiens, alors que les chrétiens ne représentent que 5 % de la population sénégalaise dans son ensemble. Sur ce dernier point, voir [http://www.adherents.com/adhloc/Wh\\_295.html#677](http://www.adherents.com/adhloc/Wh_295.html#677).

sont pas arrivés en France avant les Serer/Joola musulmans. Nous avons pu le confirmer grâce à une enquête menée par David Laitin avec la société de sondages CSA, qui portait sur différents aspects de l'intégration des Serer et Joola en France<sup>12</sup> (nous faisons référence à cette enquête sous le nom d'« enquête Laitin/CSA » dans ce qui suit). Les résultats indiquent que le temps moyen écoulé depuis l'installation en France de l'immigrant initial est de 39 ans pour les Serer/Joola chrétiens et de 39,3 ans pour les Serer/Joola musulmans. Qui plus est, il n'existe pas de différence statistiquement significative entre les distributions des années d'arrivée en France des Serer/Joola chrétiens et des Serer/Joola musulmans.

Certes, une idée reçue assez répandue dans la population française (et notamment celle d'origine maghrébine) veut que les musulmans africains ne soient pas « vraiment » musulmans, puisqu'ils connaissent peu ou pas du tout l'arabe et fréquentent indifféremment des Africains musulmans et des Africains non musulmans (Diop (1988)). Mais, précisément pour cette raison, le biais potentiellement induit par le ciblage d'une population d'Afrique sub-saharienne moins spontanément associée à l'islam dans les représentations collectives devrait conduire à une *sous-estimation* de la discrimination à l'égard des musulmans. Nos résultats doivent donc être interprétés comme une estimation minimale de l'ampleur de cette discrimination.

### ***b. Le protocole expérimental***

Trois types de CV ont été créés (voir l'annexe). Le premier CV est celui d'une candidate « de référence » présentant un nom et un prénom typiquement français: Aurélie Ménard. Les deux autres CV nous permettent d'appliquer la stratégie d'appariement précédemment décrite. Ils concernent des candidates portant le même nom de famille typiquement sénégalais (Diouf) mais des prénoms différents: l'une porte un prénom « typiquement musulman » (Khadija), tandis que l'autre porte un prénom « typiquement catholique » (Marie). En plus du prénom, nous avons introduit deux signaux supplémentaires d'appartenance confessionnelle liés au travail, bénévole ou non, pour des organisations religieuses. Ainsi, on peut lire dans le CV de Khadija qu'elle a travaillé quelque temps au Secours islamique et en tant que bénévole pour les Scouts musulmans de France, et dans le CV de Marie qu'elle a travaillé quelque temps au Secours catholique et en tant que bénévole aux Scouts et Guides de France<sup>13</sup> (Aurélie n'ayant été employée, comme salariée ou bénévole, par aucune organisation liée à une religion).

Les autres caractéristiques des trois candidates sont identiques: elles sont célibataires, âgées de 24 ans, de nationalité française, habitantes de quartiers socio-économiquement équivalents, dotées d'un BTS dans le domaine du secrétariat-assistanat de direction ou de

---

<sup>12</sup>. L'enquête a été confiée par contrat à CSA France et conduite en 2009. Le projet était dirigé par David Laitin, Yann Algan et Vincent Tiberj. 511 personnes d'ascendance Serer ou Joola ont été interrogées, dont 509 ont fourni une réponse claire à la question sur la religion, musulmane ou chrétienne, de leur famille: 29 % étaient chrétiennes et 71 % musulmanes.

<sup>13</sup>. Le Secours islamique et le Secours catholique sont des ONG indépendantes disposant de larges réseaux internationaux et vouées à l'éradication de la pauvreté. Aucune des deux n'a de programme religieux explicite. Voir leurs sites: <http://www.secours-catholique.org/> et <http://www.secours-islamique.org>. Les Scouts musulmans de France et les Scouts et Guides de France sont les sections nationales de deux fédérations internationales de scoutisme à la dimension religieuse explicite. Voir leurs sites: <http://www.scouts-musulmans.fr/> et <http://www.sgdfr.fr/index.php>.



l'aide comptable, et de trois années d'expérience professionnelle dans ce même domaine<sup>14</sup>. Nous avons délibérément choisi des types de postes susceptibles d'impliquer un contact avec la clientèle ou les partenaires de l'entreprise. Il est donc possible que les responsables du recrutement aient été plus attentifs aux caractéristiques religieuses des candidates sénégalaises qu'ils ne l'auraient été pour d'autres types de postes.

ISM-CORUM a collecté les offres d'emploi sur les types de postes visés qui étaient publiées sur le site de Pôle Emploi sur l'ensemble de l'Hexagone. Pour chaque paire d'offres d'emploi similaires (même région, même secteur d'activité, même taille d'entreprise et même type de poste), ISM-CORUM a envoyé dans un cas la paire de candidatures Aurélie/Khadija, dans l'autre la paire de candidatures Aurélie/Marie. On comprend aisément pourquoi la présence d'Aurélie, cette candidate « de référence », était nécessaire. La réception, pour le même poste, des candidatures de Marie et de Khadija (identiques en tout point, tant sur le fond que sur la forme, à l'exception de leur affiliation religieuse) aurait inévitablement éveillé la suspicion des recruteurs.

### *c. Les résultats*

L'encadré 1 résume nos résultats.

<b>Encadré 1 :</b>		
<b>Résultats du testing sur CV pour le couple Aurélie/Marie et le couple Aurélie/Khadija</b>		
	Marie/Khadija Diouf	Aurélie Ménard
Taux de réponse positive: la paire Aurélie/Marie	0.21 (N=138)	0.27 (N=138)
Taux de réponse positive: la paire Aurélie/Khadija	0.08 (N=133)	0.25 (N=133)
Différence	0.13***	0.02

\*\*\* : différence significative au seuil de confiance de 99%

Nous constatons d'abord que la candidate « de référence » Aurélie Ménard a reçu le même taux de réponse positive<sup>15</sup> de la part des employeurs qui ont également reçu la candidature de Marie Diouf et de la part des employeurs qui ont également reçu la candidature de Khadija Diouf (ces taux sont de 27% et de 25% respectivement, la différence entre eux n'étant pas statistiquement différente de 0). Ceci suggère que les entreprises auxquelles le CV de Marie Diouf a été envoyé sont globalement similaires à celles auxquelles le CV de Khadija Diouf a été envoyé, ce qui confirme la pertinence de la comparaison entre les taux de réponse positive reçus par les candidatures de Marie Diouf et de Khadija Diouf. Or la différence entre ces taux est nette (elle est statistiquement significative au seuil de confiance de 99%). Alors que Marie Diouf a obtenu un taux de réponse positive de 21%, ce taux n'est que de 8% pour Khadija Diouf. Autrement dit, pour 100 réponses positives obtenues par Marie Diouf,

<sup>14</sup>. Les 214 premiers tests envoyés (deux CV à chaque fois) ne comportaient pas de photos des candidates. Les 61 suivants comportaient la même photo pour les deux Diouf (qui permettait de signaler qu'elles étaient noires). Il n'y avait aucun symbole religieux sur les photos. Les deux séries de résultats ne présentent pas de différence significative et nous ne les distinguerons pas dans ce qui suit.

<sup>15</sup> Nous considérons la réponse comme positive lorsque la candidate est rappelée par l'employeur, et comme négative lorsque la candidate n'est pas rappelée par l'employeur ou lorsque l'employeur la rappelle pour lui signifier son refus.

Khadija Diouf en obtiendra seulement 38, soit près de 2,5 fois moins<sup>16</sup>. Ce résultat suggère que la discrimination à l'égard du candidat français d'origine maghrébine (dont le taux de réponse est égal à 35% de celui du candidat « Français de souche ») mise en évidence par Duguet et al. (2008) s'explique avant tout par une discrimination à raison de l'affiliation religieuse supposée de ce candidat.

### **III.L'intégration économique des Français musulmans issus de l'immigration : exploitation de données d'enquête**

La discrimination dont souffrent les candidats musulmans sur le marché du travail français correspond-elle à un désavantage économique des descendants d'immigrés musulmans par rapport aux descendants d'immigrés chrétiens ? Pour répondre à cette question, il convient d'exploiter des données d'enquêtes menées auprès de Français issus de l'immigration afin d'estimer l'impact du facteur religieux sur leur revenu, après neutralisation de l'effet propre aux autres déterminants que sont le niveau d'éducation, le pays d'origine, etc. Cependant, comme nous allons le voir, l'utilisation des données d'enquêtes antérieures à l'enquête Laitin/CSA ne permet pas de dissocier le facteur « religion » du facteur « pays d'origine ». Là encore, le recours à la stratégie d'appariement nous permet de sortir de l'impasse.

#### **1. L'obstacle à l'utilisation des données d'enquêtes antérieures à l'enquête Laitin/CSA**

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés est souvent considérée comme un obstacle à l'identification de l'impact de la religion ou de l'origine géographique sur le parcours des immigrés ou des personnes issues de l'immigration en France. En effet, cette loi interdit le traitement statistique des données individuelles tenues pour « sensibles » (celles relatives aux origines raciales, aux opinions politiques et à la religion, entre autres). Cependant, si la CNIL, la Commission nationale de l'informatique et des libertés instituée en vertu de l'article 11 de la loi, a pour mission de faire appliquer cette interdiction, elle est également autorisée à accorder des dérogations, par exemple si l'individu a expressément donné son consentement à la collecte en question, si l'anonymat est rétabli à bref délai, ou si la CNIL et le Conseil d'État ont reconnu à ladite collecte un caractère d'intérêt public<sup>17</sup>. Ces dérogations n'ont pas encore été accordées à des enquêtes à grande échelle comme le recensement de la population française, même si des avancées en ce sens sont à prévoir<sup>18</sup>. De nombreuses enquêtes de moindre envergure ont cependant pu en

---

<sup>16</sup> Il est important de souligner que cet écart subsiste après neutralisation des différences entre les taux de réponse obtenue par Marie et Khadija imputables aux différences de localisation géographique, de secteur d'activité et de taille des entreprises, aux différences de poste à pourvoir, aux différences de contrat de travail proposé et à la présence ou non d'une photo sur le CV.

<sup>17</sup> Voir l'article 8 de la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (modifiée par la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004) ([http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/approfondir/textes/CNIL-78-17\\_definitive-annotee.pdf](http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/approfondir/textes/CNIL-78-17_definitive-annotee.pdf)).

<sup>18</sup> Dans son rapport remis le 5 février 2010 à Yazid Sabeg, le commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, le COMEDD (Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations) propose d'inclure dans le recensement, aux côtés des informations sur la nationalité et le pays de naissance des individus qui s'y trouvent déjà, d'autres relatives à la nationalité et au pays de naissance de leurs parents : voir COMEDD (2010).

bénéficier au cours des 10 dernières années, étant donné l'intérêt croissant des chercheurs pour la question du devenir des immigrés et de leurs descendants en France.

Ainsi, en 2002, la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) et l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) ont mené une enquête – l'enquête « PRI » (Passage à la Retraite des Immigrés) – auprès de 6 211 immigrés fournissant notamment des informations sur leur religion et leur pays d'origine<sup>19</sup>. Cet échantillon a été constitué par tirage au sort (sur la base du recensement de 1999) au sein de la population des ménages ayant au moins un membre immigré âgé de 45 à 70 ans au moment de l'établissement du protocole d'enquête. Il correspond donc à un sous-ensemble représentatif de la population immigrée résidant en France métropolitaine dans la tranche d'âge 45-70 ans. Ainsi, bien qu'il ait été initialement constitué pour analyser les conditions de passage à la retraite des immigrés, cet échantillon devait théoriquement nous permettre d'identifier l'impact de la religion, toute choses égales par ailleurs, sur l'intégration économique et notamment le revenu de ces immigrés.

C'était sans compter le véritable obstacle à l'exploitation de ce type de données d'enquête : le fait que la grande majorité (85%) des immigrés musulmans en France sont issus des pays du Maghreb (41% viennent d'Algérie, 32% du Maroc et 12% de Tunisie)<sup>20</sup>. Cette situation rend très difficile la distinction entre les effets propres de la religion et du pays d'origine sur le revenu des individus. Selon toute vraisemblance, l'analyse statistique ne sera donc pas en mesure de déterminer si les difficultés économiques éventuelles des immigrés musulmans en France sont imputables au fait qu'ils sont musulmans ou au fait qu'ils sont majoritairement issus des pays du Maghreb.

**Encadré 2 :**  
**Estimer un effet « musulman » à partir des données d'enquête PRI (Passage à la Retraite des Immigrés)**

Variables	Modèle (1)		Modèle (2)	
	<i>coefficient</i>	<i>écart- type</i>	<i>coefficient</i>	<i>écart- type</i>
Femme	- 0,176***	0,041	- 0,186***	0,042
Age	- 0,027***	0,003	- 0,030***	0,003
Éducation	0,227***	0,014	0,230***	0,017
Juif	0,339**	0,165	0,499**	0,202
Religion asiatique	- 0,136	0,138	- 0,396*	0,208
Athée	- 0,135	0,095	- 0,082	0,106
Musulman	- <b>0,342***</b>	0,047	- <b>0,173</b>	0,107
Nombre d'années passées en France	0,008***	0,002	0,008***	0,002
Effets fixes « pays d'origine »		Non		Oui
Observations		2 645		2 645
Pseudo R <sup>2</sup>		0,050		0,063

La variable dépendante est une variable ordinale allant de la valeur « 0 » si le revenu annuel du ménage est nul à « 14 » s'il est supérieur à 68 000 €. *Femme* est une variable binaire, qui prend la valeur « 1 » si le chef

<sup>19</sup>. Ce projet financé par l'ACSE (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), l'organisme de retraite complémentaire Agirc/Arrco, la MSA (Mutualité sociale agricole) et la Caisse des Mines a été conduit par Claudine Attias-Donfut, en collaboration avec Rémi Gallou et Alain Rozenkier, et achevé en 2003. Nous remercions les auteurs de l'enquête d'avoir bien voulu nous communiquer les données qui ont permis notre analyse résumée dans l'encadré 2.

<sup>20</sup> Les 15% restant sont issus des pays suivants: 7% de Turquie, 2% du Mali, 2% du Sénégal et 4% d'autres pays d'Afrique sub-Saharienne et d'Asie du Sud. Ces statistiques sont extraites de l'enquête PRI.

de famille est une femme et « 0 » si c'est un homme. *Âge* est une variable continue égale à l'âge du chef de famille. *Éducation* est une variable ordinale allant de la valeur « 1 » en cas d'absence totale de scolarisation à la valeur « 6 » en cas de parcours suivi dans l'enseignement supérieur. *Juif* est une variable binaire, qui prend la valeur « 1 » si le chef de famille est juif et « 0 » s'il ne l'est pas. *Religion asiatique* est une variable binaire, qui prend la valeur « 1 » si le chef de famille est bouddhiste, hindouiste, shintoïste ou confucianiste et « 0 » dans les autres cas. *Athée* est une variable binaire, qui prend la valeur « 1 » si le chef de famille est athée et « 0 » s'il ne l'est pas. *Musulman* est une variable binaire, qui prend la valeur « 1 » si le chef de famille est musulman et « 0 » s'il ne l'est pas. Le groupe de référence est *Chrétien*, qui est une variable binaire prenant la valeur « 1 » si le chef de famille est chrétien et « 0 » s'il ne l'est pas. Le *Nombre d'années passées en France* est une variable continue égale au nombre d'années que le chef de famille a passées en France. Le modèle est un probit ordonné (une technique d'estimation recommandée en cas de variable dépendante ordinale). Les astérisques indiquent les degrés de significativité des coefficients : \*\*\*  $p < 0,01$  ; \*\*  $p < 0,05$  ; \*  $p < 0,1$ .

L'encadré 2 confirme cette intuition. Le modèle (1) estime le revenu de la personne interrogée en fonction de sa religion, après neutralisation des différences imputables aux autres facteurs que sont le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et le nombre d'années écoulées depuis l'arrivée en France. À l'aide de variables binaires pour toutes les religions (le fait d'être chrétien étant la catégorie omise, ce qui offre un point de comparaison), on constate que les immigrants musulmans sont significativement plus pauvres que les immigrants chrétiens (le coefficient de la variable binaire « musulman » est négatif et statistiquement significatif). Dans le modèle (2), on introduit les effets fixes du pays d'origine, technique statistique permettant de neutraliser l'impact de ce facteur. Dans ce cas, le coefficient de la variable binaire « musulman » cesse d'être statistiquement significatif, ce qui traduit bien l'impossibilité de dissocier un effet « religion » d'un effet « pays d'origine »<sup>21</sup>.

## 2. L'enquête Laitin/CSA

L'enquête Laitin/CSA, menée auprès de 511 ménages d'ascendance Serer ou Joola vivant en France, constitue une application de la stratégie d'appariement. Elle permet en effet d'étudier les différences de revenu entre ces deux groupes de descendants d'immigrés qui diffèrent par leur religion, mais non par leur pays d'origine.

Nous avons précédemment établi que les deux catégories d'immigrés en question sont arrivées en France en une seule vague, dans les années 1970. Mais pour garantir leur comparabilité, il faut aussi vérifier que ces immigrants ont commencé leur vie en France dans des conditions identiques. Or l'enquête Laitin/CSA révèle que la seule différence importante entre les deux groupes au moment de leur arrivée en France concerne le niveau d'éducation : celui des Serer/Joola chrétiens est légèrement plus élevé, avec une probabilité pour l'immigrant d'avoir suivi un parcours dans l'enseignement secondaire ou supérieur de 36 %, contre 27 % chez les Serer/Joola musulmans (cette différence est significative au seuil de confiance de 95 %) <sup>22</sup>. Ces chiffres concordent avec des études ethnographiques qui montrent

<sup>21</sup> Ces résultats se maintiennent lorsqu'on se concentre uniquement sur le sous-ensemble des individus ayant la nationalité française.

<sup>22</sup> On retrouve dans les résultats du recensement sénégalais de 2002 – dont nous rendrons compte dans un article à venir – la même différence de niveau d'instruction entre musulmans et chrétiens Joola et Serer qui ont un parent installé en Europe : 57 % des musulmans ayant un parent en Europe n'avaient qu'un niveau d'instruction primaire, et 42 % étaient allés au-delà ; chez les chrétiens, les chiffres correspondants sont de 53 % et 47 %. Ces différences sont significatives à 99 %, mais elles ne sont pas considérables. Reste que les chiffres en question indiquent une bonne représentativité de l'enquête Laitin/CSA pour les deux groupes considérés. Nous remercions Chris Beauchemin de nous avoir donné accès aux résultats du recensement, Susan Holmes pour son aide technique et Jessica Gottlieb pour la recherche documentaire.

que les Sénégalais chrétiens accèdent à une éducation de meilleure qualité grâce à leurs réseaux religieux (écoles catholiques, en l'occurrence)<sup>23</sup>. La stratégie d'appariement, pour donner des résultats fiables, doit donc neutraliser l'effet du facteur « niveau d'éducation du premier migrant de la famille ». Cette condition satisfaite, il sera alors possible de déterminer si les Serer/Joola musulmans sont économiquement désavantagés par rapport aux Serer/Joola chrétiens.

Dans l'encadré 3, nous estimons l'impact de la tradition religieuse du ménage sur son revenu, après neutralisation des différences imputables aux autres facteurs que sont le sexe du chef de famille, son niveau d'éducation, sa nationalité, le niveau d'éducation de l'ascendant ayant immigré en France et le nombre d'années écoulées depuis l'arrivée de ce dernier. Le coefficient de la variable binaire « Ménage chrétien » montre que les ménages de tradition chrétienne sont plus riches que les ménages de tradition musulmane (cette différence est significative au seuil de confiance de 99%). Plus précisément, alors que la variable dépendante est égale à 5 lorsque le ménage est musulman, elle est égale à 5,5 lorsque le ménage est chrétien<sup>24</sup>. Ce résultat suggère que les ménages musulmans ont un revenu mensuel inférieur de 400 euros en moyenne à celui des ménages chrétiens. La discrimination dont souffrent les candidats musulmans sur le marché du travail français semble donc avoir des répercussions concrètes sur leur niveau de vie.

**Encadré 3 :**  
**Estimer un effet « musulman » à partir des données d'enquête Laitin/CSA**

<i>Variable</i>	<i>coefficient</i>	<i>écart-type</i>
Ménage chrétien	0,357***	0,127
Sexe du chef de famille	0,293***	0,120
Niveau d'éducation du chef de famille	0,055**	0,025
Niveau d'éducation du premier migrant	0,022	0,035
Pseudo R-square	0,017	
Observations	312	

La variable dépendante est une variable ordinale allant de la valeur « 1 » si le revenu mensuel du ménage est inférieur à 500 € à « 9 » s'il est supérieur à 7 500 €. *Ménage chrétien* est une variable binaire, qui prend la valeur « 1 » si le ménage est chrétien et « 0 » s'il est musulman. *Âge* est une variable continue égale à l'âge du chef de famille. *Sexe du chef de famille* est une variable binaire, qui prend la valeur « 1 » si le chef de famille est un homme et « 0 » si c'est une femme. *Niveau d'éducation du chef de famille* permet de corriger l'effet du niveau d'éducation du chef de famille ; il s'agit d'une variable ordinale allant de la valeur « 1 » en cas d'absence totale de scolarisation à la valeur « 8 » en cas de parcours suivi dans l'enseignement supérieur. *Niveau d'éducation du premier migrant* remplit la même fonction pour le niveau d'éducation de l'ascendant du chef de famille ayant immigré en France, et absorbe les différences de revenu actuel attribuables aux différences de capital humain initial ; c'est une variable ordinale allant de la valeur « 1 » en cas d'absence totale de scolarisation à la valeur « 6 » en cas de parcours suivi dans l'enseignement supérieur. Le modèle est un probit ordonné. Les astérisques indiquent les degrés de significativité des coefficients: \*\*\* p<0,01 ; \*\*p<0,05.

<sup>23</sup>. Nous devons nos interprétations de la culture et de la société sénégalaises à notre collaborateur Étienne Smith, qui effectue au Sénégal d'importants travaux de terrain.

<sup>24</sup> Ces résultats se maintiennent lorsqu'on se concentre uniquement sur les ménages dont le chef de famille possède la nationalité française, et lorsqu'on neutralise les différences imputables à l'identité ethnique (Serer ou Joola) du ménage.

#### IV. Conclusion et prolongements

Dans cette étude, nous avons comparé l'intégration économique de Français musulmans issus de l'immigration avec celle de leurs homologues chrétiens. Nos résultats mettent au jour une discrimination considérable à l'égard des musulmans. Un testing sur CV révèle ainsi que les musulmans ont 2,5 fois moins de chance d'obtenir un entretien d'embauche que leurs homologues chrétiens. Une enquête montre par ailleurs que les musulmans ont un revenu mensuel inférieur de 400 euros en moyenne à celui des chrétiens. Il se peut que cette différence de revenu s'explique en partie par la discrimination à l'embauche dont souffrent les musulmans.

Nos résultats soulignent donc une réalité dérangeante : dans la République française théoriquement laïque, les citoyens musulmans issus de l'immigration rencontrent, toutes choses égales par ailleurs, des obstacles à l'intégration par l'accès à l'emploi bien plus élevés que leurs homologues chrétiens.

Afin de proposer des mesures susceptibles de remédier à cette situation alarmante, nos recherches actuelles et futures visent deux objectifs. Le premier est d'identifier les mécanismes à l'œuvre dans la discrimination observée. Celle-ci reflète-elle un penchant des « Français de souche » (ceux dont les quatre grands-parents sont nés en France) à favoriser des candidats apparemment chrétiens? Reflète-elle plutôt (ou aussi) une meilleure capacité des chrétiens à susciter la confiance desdits « Français de souche » ? Pour répondre à ces questions, nous avons conduit une série d'entretiens ethnographiques ainsi que des jeux comportementaux destinés à mieux cerner les attitudes des « Français de souche » vis-à-vis des Serer/Joola chrétiens et musulmans, et réciproquement. Le deuxième objectif est de répliquer la stratégie d'appariement dans d'autres pays européens. Ainsi pourra-t-on déterminer si d'autres modèles de politique publique – comme le « multiculturalisme » britannique – réussissent, mieux que le républicanisme à la française, à promouvoir l'intégration des musulmans issus de l'immigration.

#### Références bibliographiques

Amadiou, Jean-François (2004). *Enquête « Testing » sur CV*, Adia/ Paris I- Observatoire des discriminations :

[http://www.observatoiredesdiscriminations.fr/images/stories/presentation\\_du\\_testing\\_mai2004.pdf?phpMyAdmin=6e32dcee8760039a64c94b6379294e26](http://www.observatoiredesdiscriminations.fr/images/stories/presentation_du_testing_mai2004.pdf?phpMyAdmin=6e32dcee8760039a64c94b6379294e26)

Cédiey, Eric, Fabrice Foroni et Hélène Garner (2008). « Discriminations à l'embauche fondées sur l'origine à l'encontre de jeunes Français(es) peu qualifié(e)s : une enquête nationale par tests de discrimination ou *testing* », *Premières Synthèses*, 06.3, Paris : DARES : [www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/2008.02-06.3.pdf](http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/2008.02-06.3.pdf)

Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD) (2010). *Inégalités et discriminations : pour un usage critique et responsable de l'outil statistique*, rapport, février.

Diop, A. Moustapha (1988). « Stéréotypes et stratégies dans la communauté musulmane de France », dans Leveau, Rémy et Gilles Kepel (dir.) (1988). *Les musulmans dans la société française* (Paris: Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques): 77-98.

Duguet, Emmanuel, Noam Leandri, Yannick L'Horty et Pascale Petit (2008). « Are Young French Jobseekers of Ethnic Immigrant Origin Discriminated Against ? A Controlled Experiment in the Paris Area », Working Paper.

ISM-CORUM (2007). « Les discriminations à raison de "l'origine" dans les embauches en France : une enquête nationale par tests de discrimination selon la méthode du Bureau International du Travail », *Cahiers des Migrations Internationales*, n° 85F, Genève : BIT - <http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/imp/imp85f.pdf>

**Version anglaise** (2008): "Discrimination in Access to Employment on Grounds of Foreign Origin in France: A National Survey of Discrimination Based on the Testing Methodology of the International Labour Office", *International Migration Paper*, No.85, Geneva: ILO - <http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/imp/imp85e.pdf>

ISM-CORUM (2008). *Résultats du testing sollicité par le Groupe Casino*, rapport complet et synthèse : <http://www.ismcorum.org/testing-sollicite-par-casino-M22-R22-A367.html>

Jowell, Roger et Patricia Prescott-Clarke (1970). « Racial Discrimination and White-collar Workers in Britain », *Race and Class*, 11 (4): 397-417.

Sekhon, Jasjeet (2009). « Opiates for the Matches: Matching Methods for Causal Inference », *Annual Review of Political Science*, 12: 487-508.

## Annexe : Les C.V.

Marie DIOUF  
56 rue Jaboulay  
69007 LYON  
☎ 06 46 59 74 92  
[diouf\\_marie@voila.fr](mailto:diouf_marie@voila.fr)

24 ans. Célibataire  
Permis B  
Nationalité française

### AIDE COMPTABLE

#### COMPETENCES PROFESSIONNELLES

<i>Comptabilité</i>	Saisie des pièces comptables Saisie des achats Enregistrement de factures Comptabilité clients et fournisseurs Remise des chèques à l'encaissement Rapprochements bancaires Déclarations de TVA
<i>Informatique</i>	Word, Excel, Access, PowerPoint, Outlook CCMX, Ciel, Sage, Cegid, EBP.
<i>Linguistique</i>	Notions en Anglais et en Allemand.

#### FORMATION

**Brevet de Technicien Supérieur** Comptabilité et Gestion obtenu en 2005

**Baccalauréat STT** Comptabilité et Gestion obtenu en 2003

#### EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

<i>11/2008 à 05/2009</i>	<b>Aide comptable chez ESPACE HABITAT CONCEPT CONSTRUCTION, Bourgoin Jallieu</b> Comptabilité des factures Clients, Fournisseurs et de la Trésorerie (chèques) Saisie des charges sociales, lettrage et rapprochement bancaire Justification des comptes pour validation de l'expert comptable
<i>08/2006 à 10/2007</i>	<b>Assistante de cabinet comptable S.E.C Burette de Grenoble</b> Etablissement des reçus, enregistrement des reçus et remises de chèques, comptabilité fournisseurs, saisie comptable, enregistrement de la déclaration de TVA
<i>10/2005 à 07/2006</i>	<b>Aide comptable au Secours Catholique – Evry (91)</b>



Tenue de la comptabilité (règlement factures, gestion de la caisse)  
Vérification des dépenses et recettes  
Saisie des pièces comptables  
Contrôle des comptes

*04/2005 à 09/2005*

**Stage comptable et informatique au Secours Catholique – Evry (91)**

Tenue de la comptabilité  
Rapprochements bancaires

AUTRES ACTIVITES
------------------

Responsable bénévole aux Scouts et Guides de France

Khadija DIOUF  
56 rue Jaboulay  
69007 LYON  
☎ 06 48 20 28 29  
[diouf\\_khadija@voila.fr](mailto:diouf_khadija@voila.fr)

24 ans. Célibataire  
Permis B  
Nationalité française

## AIDE COMPTABLE

### COMPETENCES PROFESSIONNELLES

<i>Comptabilité</i>	Saisie des pièces comptables Saisie des achats Enregistrement de factures Comptabilité clients et fournisseurs Remise des chèques à l'encaissement Rapprochements bancaires Déclarations de TVA
<i>Informatique</i>	Word, Excel, Access, PowerPoint, Outlook CCMX, Ciel, Sage, Cegid, EBP.
<i>Linguistique</i>	Notions en Anglais et en Allemand.

### FORMATION

**Brevet de Technicien Supérieur** Comptabilité et Gestion obtenu en 2005

**Baccalauréat STT** Comptabilité et Gestion obtenu en 2003

### EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

<i>11/2008 à 03/2009</i>	<b>Aide comptable chez ESPACE HABITAT CONCEPT CONSTRUCTION, Bourgoin Jallieu</b> Comptabilité des factures Clients, Fournisseurs et de la Trésorerie (chèques) Saisie des charges sociales, lettrage et rapprochement bancaire Justification des comptes pour validation de l'expert comptable
<i>08/2006 à 10/2007</i>	<b>Assistante de cabinet comptable S.E.C Burette de Grenoble</b> Etablissement des reçus, enregistrement des reçus et remises de chèques, comptabilité fournisseurs, saisie comptable, enregistrement de la déclaration de TVA
<i>10/2005 à 07/2006</i>	<b>Aide comptable au Secours Islamique – Massy (91)</b> Tenue de la comptabilité (règlement factures, gestion de la caisse) Vérification des dépenses et recettes

Saisie des pièces comptables  
Contrôle des comptes

*04/2005 à 09/2005*

**Stage comptable et informatique au Secours Islamique – Massy (91)**  
Tenue de la comptabilité  
Rapprochements bancaires

AUTRES ACTIVITES
------------------

Responsable bénévole aux Scouts Musulmans de France

Ménard Aurélie  
7 rue de Chaponnay  
69003 LYON

Portable : 06 46 60 74 92  
E-Mail : menard-aurelie@laposte.net  
Née le 3 juillet 1985

Célibataire

## EXPERIENCES EN ENTREPRISES

- **Depuis oct. 2007** : Aide Comptable au sein du cabinet comptable LETORD à Lyon :
  - Etablissement des reçus,
  - Enregistrements des reçus, remises de chèques,
  - Enregistrements des chèques
  - Règlements des factures fournisseurs,
  - Classements de documents
  
- **D'avril 2007 à sept. 2007** : Aide comptable aux Ets CHERITEL (entreprise de fruits et légumes) à Caluire :
  - Tenue comptable des clients et fournisseurs,
  - État de rapprochements bancaires,
  - Etablissement et enregistrement de la Déclaration de TVA.
  
- **De sept. 2005 à mars 2007** : Aide comptable à IGAM (centre de gestion agréée) à Tassin la Demi Lune :
  - Tenue comptable des dossiers clients,
  - Enregistrement des Bulletins de salaire,
  - Etablissement et enregistrement de la Déclaration de TVA,
  - Classements de dossiers.

## DIPLOMES ET STAGE

- 2005** :                   BTS Comptabilité et Gestion des Organisations  
Stage de 4 mois à la CAF de Lyon :
  - Traitement des opérations comptables
  - Vérification des ordres de paiement
  - Participation aux travaux d'arrêté des comptes
- 2003** :                   Bac Professionnel Métiers de la Comptabilité

## DIVERS

- ✓ **Loisirs** : Lecture, Cinéma
- ✓ **Sport** : Volley-ball (6 ans)
- ✓ **Informatique** : maîtrise des logiciels Word, Excel, Access, EBP (comptabilité, paye), Gestion commerciale, Quadra Compta, AGT Compta, Ciel Compta / Gestion / Paye
- ✓ **Permis de conduire, disponible de suite**